

»» Advance Audit

Rapport
de
Transparence

2023

Sommaire

W
R
I
A
N
N
O
S

01

Fourcade & Associés Group

02

Fourcade Audi & Associés

03

Gestion des risques

04.

Informations financières

05.

Informations financières

06.

Ressources Humaines

07.

Formation Continue

L'article 40 de la directive 2006/43/CE du parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes, et transposé en droit français par le décret 2007-431 du 25 mars 2007.

L'article 13 du règlement n° 537/2014 du 16 avril 2014 est venu compléter le dispositif. Il a été repris en droit français par le décret 2016-1026 du 26 juillet 2016. Ces dispositions figurent à l'article R 823-21 du Code de commerce.

Conformément a ces dispositions nous publions le présent rapport de transparence en raison de la nomination de sa filiale dédiée à l'activité d'audit auprès de sociétés bancaire et de mutuelles du livre II du Code de la mutualité.

Perpignan, le 02 Mai 2024

Le Président

SASU FOURCADE PARTICIPATION PARTENER
Représenté par son président
M. Bernard FOURCADE

NOTRE ORGANISATION

01 FOURCADE & ASSOCIES GROUP

A1

Notre Histoire

Le groupe ADDVANCE a été restructuré en 2015 autour de la SAS FOURCADE ASSOCIES GROUP et de ses deux filiales SAS CABINET FOURCADE & ASSOCIES et SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES.

En date du 17 Septembre 2020 la SAS CABINET FOURCADE & ASSOCIES a acquis la Société d'expertise comptable CERGI

A2

Nos Activites

Le Groupe ADDVANCE exerce ses activités de commissariat aux comptes et d'expertise comptable auprès d'entités de toutes tailles et de tous secteurs sur l'ensemble du territoire Français

A3

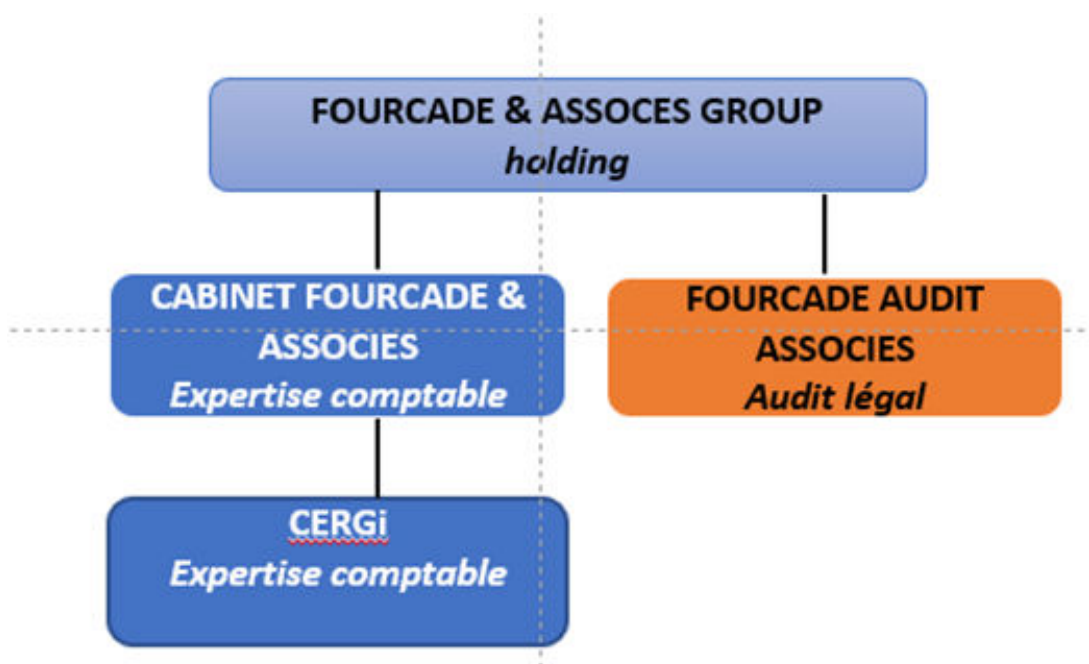
Addvance

Addvance et ses déclinaisons,
·Addvance Conseil,
·Addvance Audit,
·Addvance Group

Sont des marques déposées.

A4

Organigramme



A5

Implantation

Perpignan : 1 avenue Jean Giono - 66000 - Perpignan
 A compter du 1 mai 2024 400 Rambla Helios - Perpignan

Argelès-sur-Mer : 9 avenue des Flamants Roses

A6

La Gouvernance

La gouvernance du Groupe ADDVANCE est définie dans ses statuts et sa charte d'Associés. Elle repose sur une gouvernance collective et démocratique basée sur la règle, un homme une voix.

Les principes de la gouvernance du Groupe ADDVANCE sont :

La transparence

L'humain

L'équité entre les associés

Comité de Direction

Il est constitué de tous les Associés de ADVANCE Groupe . Il se réunit au moins une fois par mois. Les associés estiment que la tenue régulière de réunion est le gage d'une bonne circulation de l'information et d'échanges fructueux pour l'animation du groupe.

Les décisions concernant la stratégie, les orientations et les choix immobiliers sont pris à une majorité renforcée. Les autres décisions sont prises à la majorité simple en nombre.

A ce titre, notamment le Comité de Direction :

- Valide les décisions les plus importantes
- Valide les orientations stratégiques de ADVANCE GROUPE
- Coopte les nouveaux associés,
- Définit annuellement la rémunération des associés.

La rémunération des associés n'inclut pas de part variable. Elle est définie en rapport avec le niveau de détention dans le capital et des responsabilités assumées. Par conséquent aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en contradiction avec les principes fondamentaux qui régissent la profession :

- Intégrité,
- Impartialité,
- Indépendance,

02 FOURCADE AUDIT ASSOCIES

SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F2A (ADDVANCE AUDIT) est la structure dédiée au commissariat aux comptes.

C'est une société par actions simplifiée régie par le code de commerce et la profession de commissariat aux comptes français et inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier – Nîmes.

Les professionnels, signataires de mandat sur l'exercice 2022, intervenant au nom de la société de commissariat aux comptes sont :

Bernard Fourcade,
Stéphane Fourcade,
Marc Cochaux.

B1

La Gouvernance

L'assemblée générale du 29/04/2014 a nommé
Président la
SASU FOURCADE PARTICIPATION PARTENER « F2P »
Représentée par M Bernard FOURCADE

Directeur Généraux
Stéphane FOURCADE
Marc COCHAUX

03 GESTION DES RISQUES

C1 Indépendance

Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet



Conformément au respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, F2A, ses associés, ses collaborateurs ne doivent pas avoir de lien personnel, financier ou professionnel avec la société cliente, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires.

Une procédure d'acceptation et de maintien des missions, permet d'évaluer les risques associés aux clients, ainsi que les risques déontologiques notamment au plan de l'indépendance et des éventuels conflits d'Internet.

Une déclaration annuelle d'indépendance de la part des associés et de l'ensemble des collaborateurs, accompagnée par une revue attentive de toute situation susceptible de compromettre l'indépendance du Cabinet.

Des limites d'honoraires par clients, ont été fixées pour éviter toute dépendance financière.

Nous nous conformons aux dispositions de l'article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EIP

Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.

Le cabinet contrôle cette conformité aux règles d'indépendance à travers un système déclaratif.

Le système interne décrit ci-dessus a été mis en œuvre pour identifier les situations susceptibles de nuire à l'indépendance, et de prendre les mesures de sa sauvegarde appropriées.

Le président de F2A, confirme que ses règles d'indépendances ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes et on fait l'objet d'une vérification interne.

C2 Contrôle Qualité

Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.



La qualité de l'audit : un engagement continu

La politique et procédure adoptées par F2A, en matière de contrôle qualité sont rassemblées dans un manuel de procédure accessible en format électronique, pour tous les collaborateurs de l'organisation, et font l'objet d'actions de formations régulières.

Notre méthodologie d'audit repose sur un ensemble intégré et cohérent qui correspond à l'approche d'audit, les outils nécessaires à sa mise en œuvre et une base documentaire. Cette méthodologie permet d'assurer l'efficacité des travaux d'audit par une approche fondée sur les risques.

Notre logiciel Audisoft Premier apporte un support aux professionnels dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit.

Politiques et procédures sont complétées par une méthodologie.

Ces outils permettent de mieux structurer l'approche d'Audit, et de s'assurer que les travaux seront réalisés en conformité avec les normes d'Audits en vigueur

Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne,

Une supervision permanente des dossiers et des équipes est assurée par les directeurs de mission et les associés.

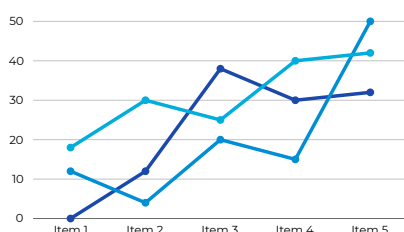
Un contrôle de qualité est réalisé par les institutions professionnelles

Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance.

Le dernier contrôle de qualité prévue par l'article R.821-26 du code de commerce réalise par les contrôleurs du haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) portait sur l'exercice 2022

4 INFORMATIONS FINANCIERES

Chiffre d'affaires



AUDIT	1 258 896
AUDIT EIP	84 432
AUTRES MISSIONS	12 200
AUTRES	15 715
Total	1 371 243

Liste des personnes ou entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Néant

Liste des clients dont les titres sont admis a négociations sur un marché réglementé

Néant

Etablissements de cr di



Banque Populaire du Sud

Mutuelles du livre II



La Mutuelle Catalane

5 RESSOURCES HUMAINES

Collaborateurs

CATEGORIES	(ETP)
CAC Associ�s	3
Collaborateurs	7
Structure	1
Total	11



Associ s

Trois associ s ont collabor  au titre de l'exercice

La r mun ration des associ s est  tablie sur la base de leurs comp tences et de leur expertise

La r mun ration des associ s est vers e sous forme de salaires et de dividendes

6 FORMATION CONTINUE



Politique du Cabinet,

Le processus formation de F2A, permet à l'ensemble des Auditeurs appelés à intervenir sur des missions de commissariat aux comptes d'être formés pour remplir leur diligence.

La formation des associés signataires Commissaires aux comptes

À titre de rappel, à compter du 1er janvier 2009, les Commissaires aux comptes sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la formation professionnelle, paru au JO du 30 décembre 2008. Ces dispositions ont été modifiées par l'arrêté du 20 février 2018 paru au JO du 28 février 2018 :

120 heures d'activités de formation devront être accomplies sur 3 ans ,avec un minimum annuel de 20 heures.



Téléphone : 04 68 50 22 74

Télécopie : 04 68 67 36 11

Mail : contact-addvance.fr

Internet : www.addvance-conseil.com

Fourcade Audit & Associates

1 Avenue Jean Giono

66000 Perpignan